



Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans

8, chemin des Côtes, Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3W0 Tél. : (418) 829-2206 / Fax : (418) 829-0997
Courriel : administration@stjeanio.ca

Aux Contribuables de la susdite municipalité

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITE

Avis public

RÈGLEMENT 2024-405 DÉTERMINANT LE TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

Est par les présentes donné par la soussignée

QU'UN avis de motion a été donné lors de la séance du conseil du 18 décembre 2023 ;

QUE le 15 janvier 2024, le règlement 2024-405 déterminant le taux de taxation et la tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2024 a été adopté.

EN CONSÉQUENCE, Tout intéressé peut en prendre connaissance au Centre administratif de Saint-Jean, situé au 8, chemin des Côtes, aux jours et heures habituels d'ouverture; le règlement est également disponible sur le site internet de la municipalité : <http://st-jean.iledorleans.com/>.

DONNÉ À Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, 16 janvier 2024.

Nancy Clavet
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

RÈGLEMENT 2024-405 DÉTERMINANT LE TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis relatif à l'approbation du règlement numéro 2024-405 déterminant le taux de taxation et la tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2024 a été adopté, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil et sur le site internet de la municipalité, le 16 janvier 2024 entre 8 et 17 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 16 janvier 2024.

Nancy Clavet
Directrice générale et greffière-trésorière
